

Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	24.04.2024
Thème	Sans restriction
Mot-clés	Politique industrielle
Acteurs	Schmid, Martin (fdp/plr, GR) SR/CE
Type de processus	Sans restriction
Date	01.01.1965 - 01.01.2021

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Zumofen, Guillaume

Citations préféré

Zumofen, Guillaume 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Politique industrielle , 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 24.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Economie	1
Politique économique	1
Politique structurelle	1

Abréviations

WAK-SR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
ChemRRV	Chemikalien-Risikoreduktions-Verordnung
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

CER-CE	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
ORRChim	Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

Chronique générale

Economie

Politique économique

Politique structurelle

MOTION
DATE: 10.09.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Le sénateur Schmid (plr, GR) a déposé une motion avec comme objectif de **modifier l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim)** afin de renforcer la place industrielle helvétique. Comme le Conseil fédéral a renoncé à une harmonisation avec le nouveau règlement européen sur les produits chimiques (REACH), il estime que l'ORRChim devrait différencier entre l'utilisation de produits chimiques par le grand public et par des secteurs de l'industrie, comme la chimie et la pharmaceutique. Une telle distinction permettrait à ces secteurs de continuer à se développer, et parallèlement, de maintenir un niveau de contrôle élevé sur les produits chimiques destinés au grand public.

Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion. Il considère que l'ORRChim permet des dérogations sur demande pour les industries. Or, uniquement 3 demandes ont été adressées aux autorités fédérales depuis 2012. Ainsi, une modification n'est pas nécessaire selon lui. L'objet a été transmis à la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États (CER-CE) pour un examen préalable.¹

1) BO CE, 2019, p.630